

PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER N°29520

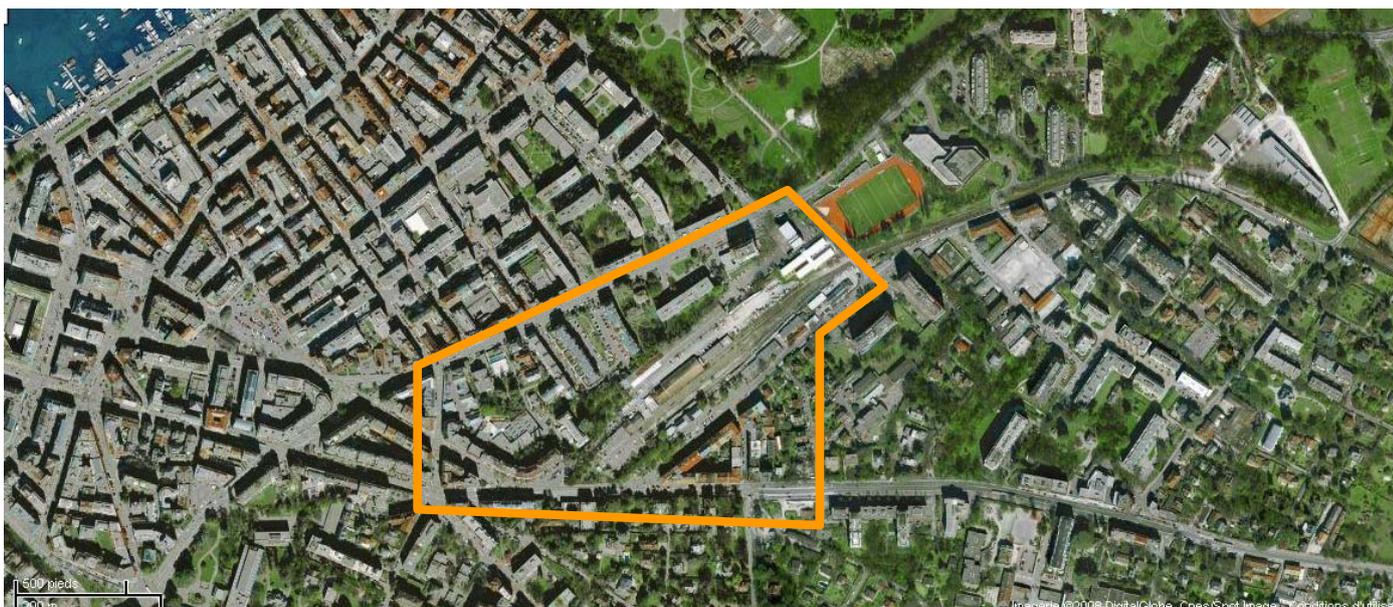
Fiches de mise en œuvre

GARE DES EAUX-VIVES

Le plan directeur de quartier constitue le projet cadre qui va guider sur une durée de 15 à 20 ans les réalisations futures dans le quartier de la gare des Eaux-Vives.

Il est composé de trois documents :

- les plans des niveaux « Place de la Gare des Eaux-Vives » et « mezzanine » et coupes
- les fiches de mise en œuvre
- le rapport d'évaluation environnementale



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Direction générale de l'aménagement du territoire



VILLE DE
GENÈVE

Service d'urbanisme

Le contexte

Le plan directeur de quartier de la Gare des Eaux-Vives s'insère dans le cadre de la réalisation du raccordement ferroviaire CEVA (liaison Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) et dans la mise en application des principes du plan directeur cantonal (principe d'urbanisation aux abords des futures haltes CEVA). Le site de la gare des Eaux-Vives offre une surface de 52'000 m². Il constitue ainsi un important potentiel d'aménagement proche du centre-ville.

L'étude d'aménagement

Un mandat d'études parallèles s'est déroulé en 2004, piloté conjointement par la Ville de Genève et le canton de Genève. Les quatre bureaux ont relevé la forte capacité de ce site pour la construction d'un "morceau de ville" qui sera, à la fois, une porte d'entrée du centre de l'agglomération avec une importante fonction d'échanges et un nouveau quartier à insérer dans un tissu existant.

Le programme d'aménagement établi en 2003 reflétait déjà la volonté de créer un lieu très attractif et bien équipé. La réservation d'un terrain pour un équipement culturel d'importance régionale (Nouvelle Comédie), les possibilités d'implantations commerciales dans les rez-de-chaussée des immeubles à construire et dans le bâtiment de la future gare, ainsi que les surfaces réservées pour des activités (bureaux, hôtels ou autres) doivent ainsi participer au façonnage du nouveau pôle urbain de la gare. La réalisation de 200 logements au moins et d'équipements de quartier (crèche et demi-groupe scolaire, ce dernier étant remplacé par des équipements sportifs et créatifs polyvalents au vu de la forte baisse des effectifs d'enfants dans le quartier depuis quelques années) associée à une volonté de créer des liens étroits avec les quartiers environnants par des itinéraires de mobilité douce visent à faire de ce nouveau pôle un lieu où on ne fait pas que passer, mais où il fait également bon vivre.

L'établissement du plan directeur a véritablement débuté en automne 2006 au moment où les caractéristiques de l'ouvrage ferroviaire furent entièrement connues (mise à l'enquête publique des plans CEVA le 11 septembre 2006). Auparavant, entre 2004 et 2006, diverses études préparatoires relatives aux futures dessertes du quartier, à la faisabilité de l'équipement théâtral sur le site, aux typologies et l'implantations des immeubles et des parkings ont été menées. C'est sur ces bases qu'un mandat a été confié au bureau d'architectes ADR en 2006 pour l'établissement du projet de plan directeur de quartier.

De plus, cette phase intermédiaire a été mise à profit pour constituer, en novembre 2005, la Société de Valorisation des terrains de la Gare des Eaux-Vives (SOVAGEV) réunissant les Chemins de fer fédéraux, l'Etat de Genève et la Ville de Genève, soit les trois futurs propriétaires des terrains. Chargée d'établir une planification concrète des ouvrages à réaliser jusqu'au stade de l'établissement de plans localisés de quartier, la SOVAGEV se positionne dès lors comme la mandante des services techniques cantonaux et municipaux, responsables de l'établissement du plan directeur. En 2007, la SOVAGEV a commandé une étude économique de marché afin de préciser le programme d'affectation des surfaces d'activités ainsi qu'une expertise sur l'interaction entre les constructions CEVA dans les domaines des structures et des nuisances vibratoires.

L'état final du plan directeur de quartier de la Gare des Eaux-Vives a ainsi été finalisé au cours de l'année 2007. Les options prises se sont appuyées sur le rôle fondamental de l'espace public pour accompagner le projet de gare tant sur un plan qualitatif que fonctionnel. L'importance accordée à la capacité structurante de l'espace public n'a toutefois pas préterité le programme de 2003. Au terme des études, il est même permis d'annoncer un nombre un peu plus important de logements, tout en conservant les activités prévues. L'acceptation du crédit d'étude pour la Nouvelle Comédie par le Conseil municipal en février 2008 donne par ailleurs un indéniable élan à l'aménagement du quartier.

La validation du plan directeur permettra aux divers opérateurs d'engager les études détaillées pour construire : dossier pour une autorisation complémentaire relative à des émergences de gare compatibles avec le projet de nouveau quartier, concours international d'architecture pour la réalisation de la Nouvelle Comédie, établissement d'un plan localisé de quartier pour la réalisation de logements et d'activités diverses, concours et projets pour l'aménagement de l'espace public, projet définitif des arrêts de tram aux abords de la gare, etc.

FICHES DE MISE EN ŒUVRE – TABLE DES MATIERES

Fiche N° 1	Procédure plan directeur de quartier	3
Fiche N° 2	Convention entre la Ville de Genève et CEVA	4
Fiche N° 3	Communication.....	5
Fiche N° 4	Concept énergétique	6
Fiche N° 5	Concept Nature et Paysage	7
Fiche N° 6	PDQ et chantier CEVA	8
Fiche N° 7	Aspects fonciers	9
Fiche N° 8	Gare CEVA.....	11
Fiche N° 9	Accessibilité aux émergences de la gare CEVA	12
Fiche N° 10	Réalisation des arrêts de tram et du rebroussement.....	14
Fiche N° 11	Aménagement de la tranchée couverte Théodore-Weber	16
Fiche N° 12	Construction d'un nouveau collecteur entre la route de Chêne et le parc La Grange.....	18
Fiche N° 13	Réaménagement de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives	19
Fiche N° 14	Réaménagement et élargissement du barreau Frank-Thomas.....	21
Fiche N° 15	Emprises foncières PDQ à négocier	23
Fiche N° 16	Réalisation de la route de desserte Viollier-Frontenex, de la place basse, des cheminements piétons et des itinéraires cyclables.....	24
Fiche N° 17	Aménagement de la place de la gare.....	26
Fiche N° 18	Aménagement de la dalle de couverture des voies CFF.....	28
Fiche N° 19	Aménagement des espaces publics ouverts (publics et collectifs)	24
Fiche N° 20	Stationnement	32
Fiche N° 21	Plan d'accès des véhicules d'urgence et de livraison	34
Fiche N° 22	Mobilités douces.....	35
Fiche N° 23	Nouvelle Comédie	36
Fiche N° 24	Réaliser un programme de logements, d'activités et de parkings (périmètre B)	37
Fiche N° 25	Réaliser un programme de logements, d'activités et de parkings (périmètres D, E, F).....	41
Fiche N° 26	Réaliser des équipements sociaux et pour l'enfance (périmètre C)	
Fiche N° 27	Coordonner les surfaces commerciales avec celles de la gare CEVA.....	42
Fiche N°28	Compléments d'étude relatifs aux aspects des monuments, de la nature et des sites	43

Fiche N° 1 Procédure plan directeur de quartier**Objectifs**

Accord sur un projet engageant les autorités (Canton-Ville) permettant le déclenchement des études de détail et de mise en œuvre : aménagement du domaine public, établissement de PLQ, concours d'architecture, dépôt de requêtes complémentaires pour les émergences CEVA.

Calendrier prévisionnel (octobre 2008)

PLANIFICATION INDICATIVE DU PDQ DE LA GARE DES Eaux-Vives																				
OBJETS	2008												2009							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8
Fin PDQ																				
Validation CP																				
Préavis services																				
CA VdG et synthèse																				
Plaquette communication																				
Validation COPIL SOVAGEV																				
Validation COPIL PDQ																				
PAP CEVA délivrée OFT																				
Consultation publique																				
Information publique																				
Validation DT																				
Envoi au CM																				
Adoption CE																				

Procédures liées au PDQ

- Modification des limites des zones de construction. La zone ferroviaire devrait être déclassée zone de développement 3 sur le site de la gare et zone de verdure sur les parties en tranchées couvertes. L'enquête publique coïncidera avec la consultation publique relative au PDQ, puis, le Conseil municipal de la Ville de Genève devrait être saisi simultanément des deux objets. La procédure de modification des limites de zones se poursuit en 2009 au Grand Conseil pour adoption.
- Etablissement du plan localisé de quartier sous la responsabilité de la SOVAGEV. Ce plan recouvrira l'ensemble du périmètre sauf les deux lots destinés à l'équipement public. Procédure d'adoption par enquête publique, résolution du Conseil municipal et adoption par le Conseil d'Etat. L'adoption permet de déposer les requêtes en autorisation de construire.
- Etablissement des projets de la Nouvelle Comédie et des équipements de quartier par concours d'architectes organisés par la Ville de Genève, adoption des crédits de construction par le Conseil municipal et dépôt des requêtes en autorisation de construire.
- Etablissement d'un plan localisé des chemins pour piétons (PLCP) par Ville et le canton de Genève au cas où les négociations avec les propriétaires ne peuvent aboutir à des accords à l'amiable. Dans cette hypothèse, procédure semblable à celle du PLQ à mener dès 2009.
- Déclaration d'utilité publique relative à l'élargissement de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives et, éventuellement, relative aux chemins pour piétons (PLCP) parallèlement à l'établissement du plan localisé de quartier. Mise à l'enquête publique, résolution du Conseil municipal et adoption par le Grand Conseil ouvrant si nécessaire les procédures d'expropriation.

Fiche N° 2 Convention entre la Ville de Genève et CEVA

Situation

Dans le cadre de l'enquête publique, ouverte le 11 septembre 2006, le Conseil administratif de la Ville de Genève a fait connaître le 4 octobre 2006 ses observations sur le projet CEVA sous forme d'opposition.

Dès le début de l'année 2007 de nombreux échanges ont été établis entre la Ville de Genève et la Direction de Projet CEVA afin d'établir une convention permettant le retrait de l'opposition. Pour le site de la Gare des Eaux-Vives, la Ville de Genève a pris en compte les intérêts des trois membres de la SOVAGEV pour négocier.

La convention a été signée le 27 mars 2008 et a conduit à un retrait de l'opposition, à l'exception du concept de sécurité pour lequel elle est maintenue.

Mesures

- Voir en annexe 1 les mesures détaillées dans la convention. Les accords pris entre la Ville de Genève et la Direction de Projet CEVA qui concernent le plan directeur du quartier des Eaux-Vives sont traités aux chapitres I et XII. Ces deux chapitres sont contresignés par la SOVAGEV.
- La principale mesure concerne l'adaptation des émergences d'entrée et sortie de la gare aux dispositions prévues par le plan directeur de quartier. Les autres mesures sont d'ordre technique et financier.

Instances concernées

La mise en œuvre est assurée par la SOVAGEV et en collaboration avec CEVA.

Délai

La « requête PAP complémentaire sera déposée après décision d'approbation des plans du dossier CEVA déposé à l'OFT le 28 février 2006 et après validation du PDQ par le Département du territoire. La mise en œuvre de la PAP complémentaire nécessaire pour réaliser les modifications demandées par la présente convention ne devra en aucun cas perturber le bon déroulement des travaux CEVA et le respect de son planning.

A cette fin la direction de projet CEVA transmettra à la Ville de Genève, dès l'entrée en vigueur de la présente convention, son planning d'élaboration des projets définitifs, incluant les modifications des émergences.» (Convention ch XII).

Fiche N° 3 Communication

Situation

En plus des documents formant ce plan directeur de quartier, un document de présentation est élaboré. Celui-ci est destiné à la présentation de ce projet d'aménagement au Conseil municipal de la Ville de Genève et aux associations ou habitants du quartier.

Objectifs

- Informer les médias, les instances décisionnelles (CE-CM) et les milieux concernés sur les objectifs poursuivis et les dispositions d'aménagement prévues.
- Rassembler les documents de référence utiles à la compréhension du projet en un document de synthèse.

Mesures

Commande d'une brochure pour répondre au premier objectif.

Instances concernées

Ville de Genève

Direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT)

Délai

La plaquette d'information pour l'objectif 1 doit être prête pour l'ouverture de la consultation publique.

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Organisation d'une conférence de presse et d'une exposition.

Fiche N° 4 Concept énergétique**Situation**

Actuellement, le site se situe dans une zone régulièrement au-dessus des valeurs limites de l'OPAIR. L'urbanisation nouvelle doit donc participer à l'amélioration de cette situation en utilisant des énergies propres et renouvelables dans les nouveaux bâtiments. Compte tenu de la proximité de la gare des Eaux-Vives avec un secteur en cours de densification (Petite-Boissière), et de la nature des travaux nécessaires à la réalisation du tunnel en tranchée, il convient de saisir cette opportunité et de tirer profit de la capacité du sol à fournir de l'énergie (Géothermie).

Objectifs

- Favoriser la production locale d'énergie sur l'ensemble du périmètre (Minergie-P et Energie positive).
- Utiliser des énergies propres et renouvelables pour le chauffage et le refroidissement des bâtiments conformément à la politique énergétique cantonale et aux orientations de la Ville de Genève.

Mesures

- Utiliser l'infrastructure CEVA et son potentiel géothermique. Les ouvrages en tranchées permettraient de couvrir les besoins en chaleur et en froid de la Halte CEVA et du niveau mezzanine. Le potentiel disponible permettrait également d'approvisionner le voisinage.
- Utiliser des panneaux solaires.
- Favoriser le développement de toitures végétalisées.
- Planifier la construction de bâtiments de haute qualité environnementale (Minergie -P).
- Les gabarits indiqués par le PDQ et les surfaces de plancher y relatives (SP selon la norme SIA 416) sont calculés pour des bâtiments de haut standard énergétique; la majoration de 10% mentionnée dans L 1 40-art 3, al 5, est donc comprise.

Instances concernées

Service cantonal de l'énergie
Ville de Genève

Délai

Dès l'élaboration du plan localisé de quartier (PLQ).

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Chantier CEVA

Politique énergétique de la Ville de Genève : se référer au dossier « 100% renouvelable en 2050 »

Politique énergétique du canton : se référer au dossier « Société à 2000 watts »

Plan de mesure OPAir

SCPA

Fiches N° 24 et 25 Réaliser un programme de logements, d'activités et de parking (périmètres B, D, E et F)

Fiche N° 5 Concept Nature et Paysage**Situation**

Le périmètre du PDQ n'abrite pas de milieux naturels au sens strict. Cependant, les emprises actuelles du ballast forment des surfaces pionnières où se développent une flore et une faune spécifiques d'intérêt particulier. Ces surfaces constituent l'entité de plus grande valeur écologique du périmètre du PDQ. L'impact du PDQ sur la nature est essentiellement lié aux atteintes à la végétation arborée. Ce sont au maximum 111 arbres qui devront être abattus.

Le ballast des voies de chemin de fer constitue un biotope digne de protection au sens de l'art. 18 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Il doit donc être compensé sur le site. D'autres possibilités de compensation, que la seule Voie verte, devront être recherchées au vu de l'importance de la surface concernée (suppression d'environ 9000 m² de milieux xériques) et du fait que ladite Voie verte est déjà fortement sollicitée pour abriter diverses compensations d'autre nature. Les toitures végétalisées de manière extensive peuvent jouer ce rôle de compensation. Il convient dès lors de réserver les toitures plates à cet usage et d'en imposer la végétalisation extensive.

Objectifs

- Compenser le plus possible les pertes occasionnées par la construction des ouvrages.

Mesures

- Utiliser tous les outils disponibles pour limiter, à la source, l'impact de l'éclairage.
- Développer dans la mesure du possible l'implantation de toitures végétalisées afin de restituer de nouveaux habitats pour la petite faune.
- Respecter les règles cantonales pour les arbres à protéger.
- Les arbres à replanter dans cadre des compensations seront en partie financés par la SOVAGEV en compensation des arbres coupés sur son périmètre.
- Les compensations devront être prévues en dehors des espaces extérieurs (préau, jardin) faisant partie intégrante des programmes tels que école et crèche.
- Prévoir un volume de 10 m³ de terre pour les nouveaux arbres.
- Prévoir de préférence les nouvelles plantations avec des essences indigènes.
- Les plantations et le choix des essences se feront selon les conditions locales du site (sur dalle, en terrasse, en pente, en pleine terre) et en fonction des principes de gestion différenciée (économie des ressources naturelles, mode de gestion en fonction des contraintes techniques, etc).
- Dans le cadre de la participation financière pour la compensation des arbres devant être abattus, une clef de répartition doit être définie afin d'intégrer la reconstitution de l'alignement d'arbres de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives et sur les sites.
- Au vu de leur abondance sur le site, les plantes envahissantes devront faire l'objet de mesures de contrôle (destruction) pendant la phase de chantier (principalement le terrassement). Mention de l'obligation de prendre des mesures devra donc être faite.

Instances concernées

Domaine Nature et Paysage en collaboration avec la Ville de Genève (SEVE).

Délai

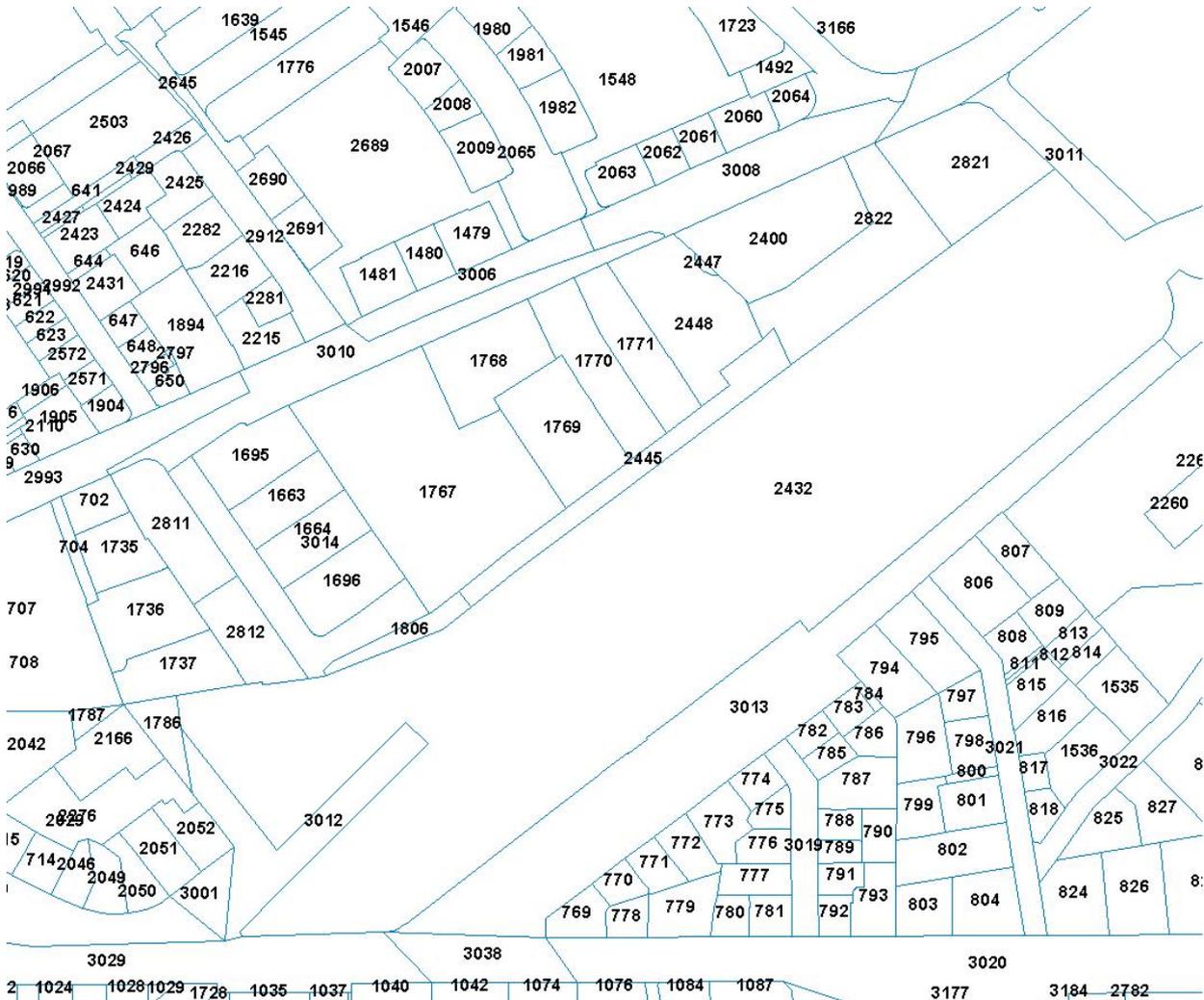
Dès mise en œuvre du plan localisé de quartier (PLQ).

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 4 Concept énergétique

Fiche N° 7 Aspects fonciers

Situation



Objectifs

- Gérer les biens fonciers de l'Etat dans l'intérêt de l'ensemble des futurs propriétaires représentés par la SOVAGEV jusqu'au moment de l'acte de mutation final de la parcelle.

Mesures

- Du point de vue foncier le projet implique plusieurs étapes fondamentales nécessitant différentes actions à formaliser selon le tableau suivant.

Etapes	Actions foncières	Formalisations
1. La répartition foncière	Répartition des droits à bâtir et des lots entre les propriétaires Délimitation du futur domaine public Principe de répartition des contributions relatives à l'aménagement, l'entretien et au nettoyage	Convention SOVAGEV sur les accords fonciers fin 2008
2. La mise à disposition des terrains pour le démarrage du chantier CEVA	Cession des terrains au domaine public VGE pour le secteur Théodore-Weber Libération des baux existants par l'Etat de Genève dès PDQ adopté Prise de possession des terrains par la direction CEVA	Résiliation et libération des lieux PV de prise de possession en présence des différents partenaires de la SOVAGEV et des acteurs concernés
3. Le chantier CEVA	Responsabilité CEVA sur les emprises temporaires et définitives	
4. La restitution des terrains après chantier CEVA	Remise des terrains après travaux par la direction CEVA aux propriétaires des lots en fonction de la répartition prévue dans la convention SOVAGEV	PV de restitution des terrains et des ouvrages en présence de la direction CEVA, des partenaires SOVAGEV et si possible des entreprises qui prendront le relais pour les chantiers, avant de poursuivre toute construction, sur ou à proximité immédiate des ouvrages CEVA Tableau de mutation intermédiaire 1
5. La mise à disposition des terrains pour la réalisation des projets prévus dans le PDQ	Prise de possession des terrains par les entités en charge des projets	PV de prise de possession par les entreprises si possible en présence des représentants CEVA
6. La restitution des terrains après chantier	Remise des terrains par les entreprises après aménagement	
7. La répartition définitive de la propriété	Délimitation précise des limites de propriétés Délimitation du domaine public et des emprises des éventuelles servitudes	Tableau de mutation Cession au domaine public et inscription des servitudes nécessaires en fonction du projet d'aménagement extérieur

Instances concernées

Etat de Genève et SOVAGEV pour périmètre de valorisation

Etat de Genève et Ville de Genève pour la tranchée couverte Théodore-Weber

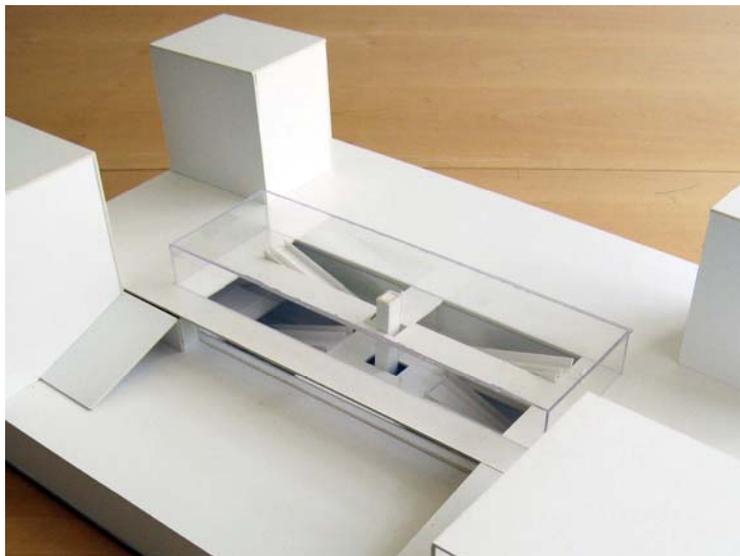
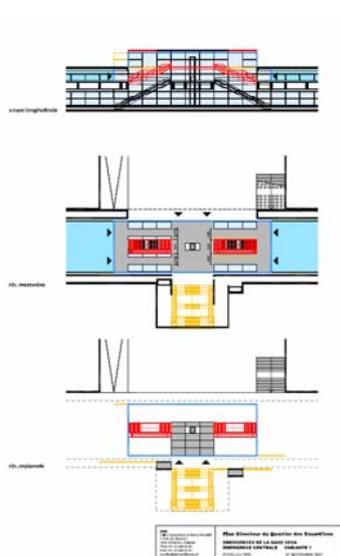
Délai

Au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Elaboration des PLQ

Elaboration du projet espaces publics

Fiche N° 8 Gare CEVA**Situation**

En intégrant la gare CEVA au nouveau quartier, le PDQ modifie les émergences telles que dessinées dans la procédure d'approbation des plans.

Objectifs

- Assurer la coordination des lieux de contact entre l'ouvrage de la gare, les voies publiques et les aires constructibles prévues par le plan directeur de quartier.

Mesures

- Etablissement d'une procédure complémentaire d'approbation des plans pour adapter les émergences selon le PDQ adopté.
- Définition de la finition de la couverture de la gare.
- Concertation entre la Direction de Projet CEVA et la SOVAGEV pour la localisation des installations complémentaires telles que escaliers de secours, cheminées selon convention DP CEVA- VILLE DE GENEVE.
- Coordination entre la Ville de Genève et la Direction de Projet CEVA pour l'ajustement des dispositions constructives de la Nouvelle Comédie sur la base du projet retenu par concours.

Instances concernées

Direction de projet CEVA
 Direction de projet SOVAGEV
 Direction de projet galerie marchande
 Office cantonal de la mobilité (OCM)
 Ville de Genève

Délai

Dès l'autorisation OFT délivrée.

Fiche N° 9 Accessibilité aux émergences de la gare CEVA

Situation



Pour la mise en service de la gare un aménagement minimum des accès aux émergences doit être réalisé.

Objectifs

- Mettre en œuvre les espaces extérieurs pour assurer les accès à la gare depuis la route de Chêne, la place de la gare des Eaux-Vives et le chemin Frank-Thomas.
- Intégrer les besoins liés aux personnes à mobilité réduite dans l'aménagement de tous les espaces extérieurs, de tous les accès à la gare et de toutes les infrastructures, y compris durant les phases de chantier CEVA et de construction des bâtiments alentours.
- Réaliser des cheminements transversaux continus et des interfaces sécurisées pour les piétons et cyclistes.
- Aménager sur la place de la gare un arrêt pour une ligne de tramway et deux lignes de bus (autobus).
- Prévoir l'accessibilité multidirectionnelle à/de la gare par toutes les fonctionnalités à savoir les taxis, les véhicules de livraison et d'urgence.
- Intégrer une zone de taxis et de dépose minute répondant à la contrainte de l'accessibilité multidirectionnelle.
- Assurer des cheminements piétonniers et cyclistes continus et sécurisés sur tous les espaces extérieurs.
- Intégrer des zones de stationnement en surface pour les vélos, les transports individuels motorisés et temporairement pour les deux-roues motorisés.

Mesures

- Intégrer les mesures recommandées dans le concept Nature et Paysage.
- Etablir un projet d'aménagement détaillé du futur domaine public de la Ville de Genève et des étapes de réalisation qui intègre les éléments du projet d'ensemble des espaces publics.

- Etablissement d'un plan financier et d'un accord VILLE-SOVAGEV pour la répartition des coûts.
- Obtention du crédit de réalisation par le Conseil municipal ou de plusieurs crédits échelonnés.

Instances concernées

DP SOVAGEV
DP CEVA
Ville de Genève
CFF

Délai

Mise en service de CEVA

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 5 Concept Nature et Paysage
Fiche N° 19 Aménagement des espaces publics ouverts (publics et collectifs)
Fiche N° 22 Mobilités douces
Annexe Etude environnementale

Fiche N° 10 Réalisation des arrêts de tram et du rebroussement

Situation



Les arrêts de tramway actuels sont positionnés sur la boucle de rebroussement sur l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives et sur la route de Chêne au niveau de la rue de Savoie, arrêt « Amandolier SNCF ». Un nouvel arrêt de tramways est projeté sur la route de Chêne en lien direct avec l'émergence CEVA.

Objectifs

- Augmenter l'offre de transports publics et améliorer la qualité de l'interface modale de la future gare en créant un arrêt de tramway à proximité immédiate d'une des émergences du CEVA. Contrairement à l'arrêt situé sur la zone de rebroussement, toutes les lignes s'arrêteront sur ce nouvel arrêt.
- Redéfinir la répartition des arrêts de tramways sur la route de Chêne comme préalable à la réalisation de l'arrêt de tramways au droit de l'émergence CEVA sur ladite route et de l'aiguillage en direction de la zone de rebroussement du tramway (procédure PAP).
- Assurer une connexion de qualité et sécurisée pour les piétons entre le/s futur/s arrêt/s de tramways et l'émergence de la gare tout en intégrant les besoins des personnes à mobilité réduite.
- Assurer les connexions cyclables longitudinales à la route de Chêne et les liaisons avec l'avenue Pictet-de-Rochemont, la rue de la Terrassière et l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives.
- Assurer la conservation des arbres en alignement pouvant être maintenus selon le principe d'un renouvellement progressif de la structure végétale et sous réserve d'une expertise sanitaire détaillée.

Mesures

- Dépose et repose des voies de tramways, déplacement de la sous-station électrique sur un nouveau site à la charge de l'Etat de Genève.

- Préciser les modalités pour établir le projet d'aménagement en lien avec le projet d'ensemble des espaces publics.
- Réaliser les travaux non couverts par CEVA (démolition mur, notamment).
- Prévoir le financement Ville de Genève pour l'aménagement de l'arrêt à hauteur de 50% du montant des travaux.

Instances concernées

Pilotage TC 2010
Ville de Genève
OCM
TPG
DCTI-DGC

Délai

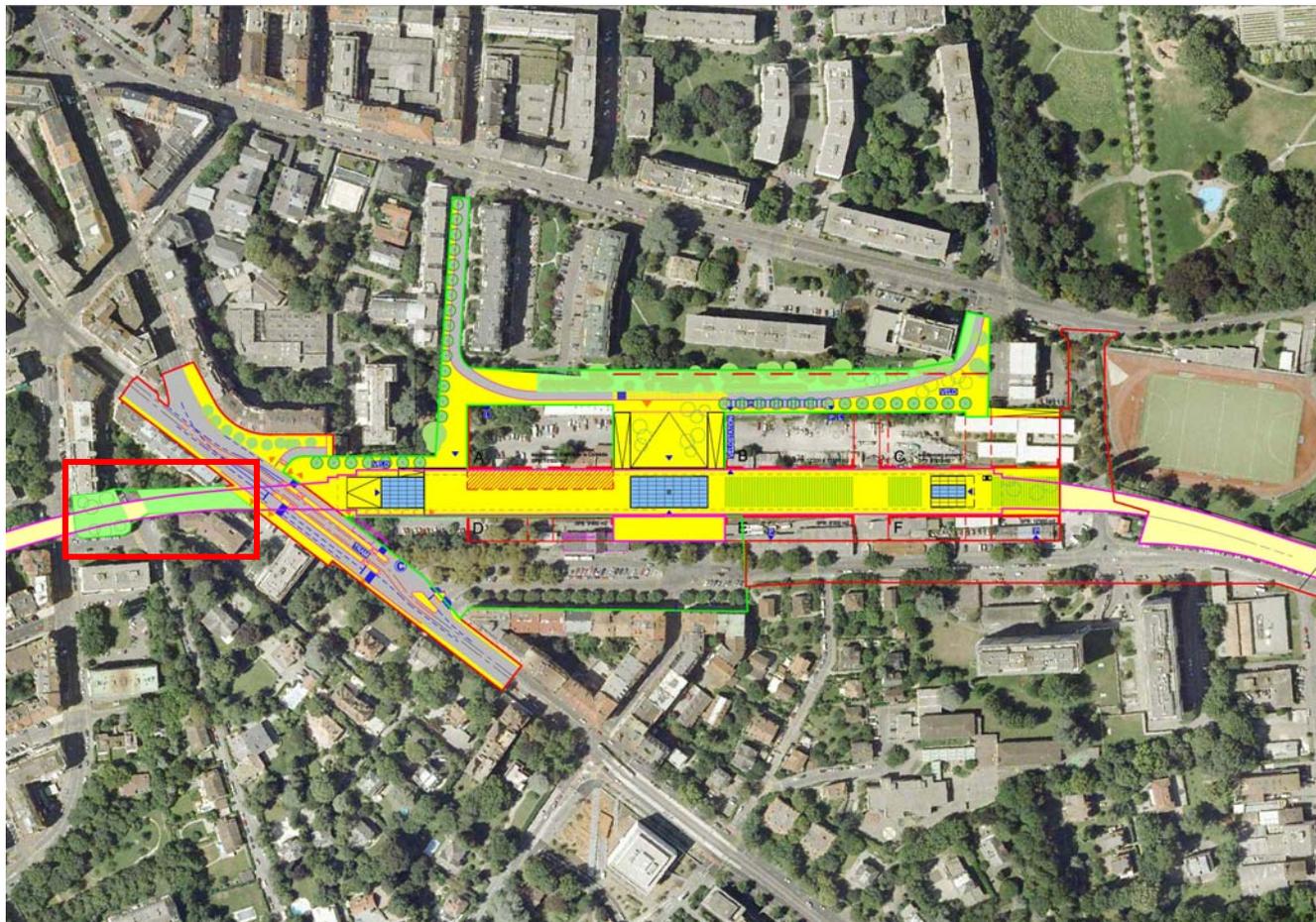
Compte tenu des travaux CEVA, cette opération est à réaliser simultanément aux travaux CEVA

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 6 PDQ et chantier CEVA
Fiche N° 17 Aménagement de la place de la gare
Fiche N° 22 Mobilités douces
Annexe : Sous-station électrique TPG
Rapport P. Burri sur les mobilités douces

Fiche N° 11 Aménagement de la tranchée couverte Théodore-Weber

Situation



Réaliser l'aménagement de surface de la tranchée Théodore-Weber

Objectifs

- Poursuivre l'aménagement de la voie verte sur le territoire de la Ville de Genève, soit :
 - o mettre en œuvre la continuité d'un site propre pour les mobilités douces;
 - o assurer un aménagement répondant aux besoins des personnes à mobilité réduite (notamment en regard de la pente);
 - o assurer la connexion pour les cycles avec la route de Chêne et assurer le passage pour les mobilités douces, notamment les cycles entre l'émergence CEVA côté route de Chêne et la tranchée couverte Théodore-Weber;
 - o réaménager le petit parc public concerné par le chantier CEVA.

Mesures

- Intégrer les mesures recommandées dans le concept Nature et Paysage.
- Créer une servitude d'usage public (Ville de Genève) des parcelles n° 1430 et 1030, futurs propriétés des CFF.
- Etablir un projet d'aménagement de l'espace public par la Ville de Genève intégrant les éléments du projet d'ensemble des espaces publics.
- Assurer le financement Ville de Genève complémentaire à la participation financière du CEVA (voir convention).
- Assurer le passage au travers de l'arrêt pour les mobilités douces, notamment les cycles, en connexion avec la tranchée couverte «Théodore-Weber».

Instances concernées

Ville de Genève
DCTI

Délai

Dès la couverture de la tranchée couverte réalisée, soit environ 2 ans après ouverture chantier CEVA.

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

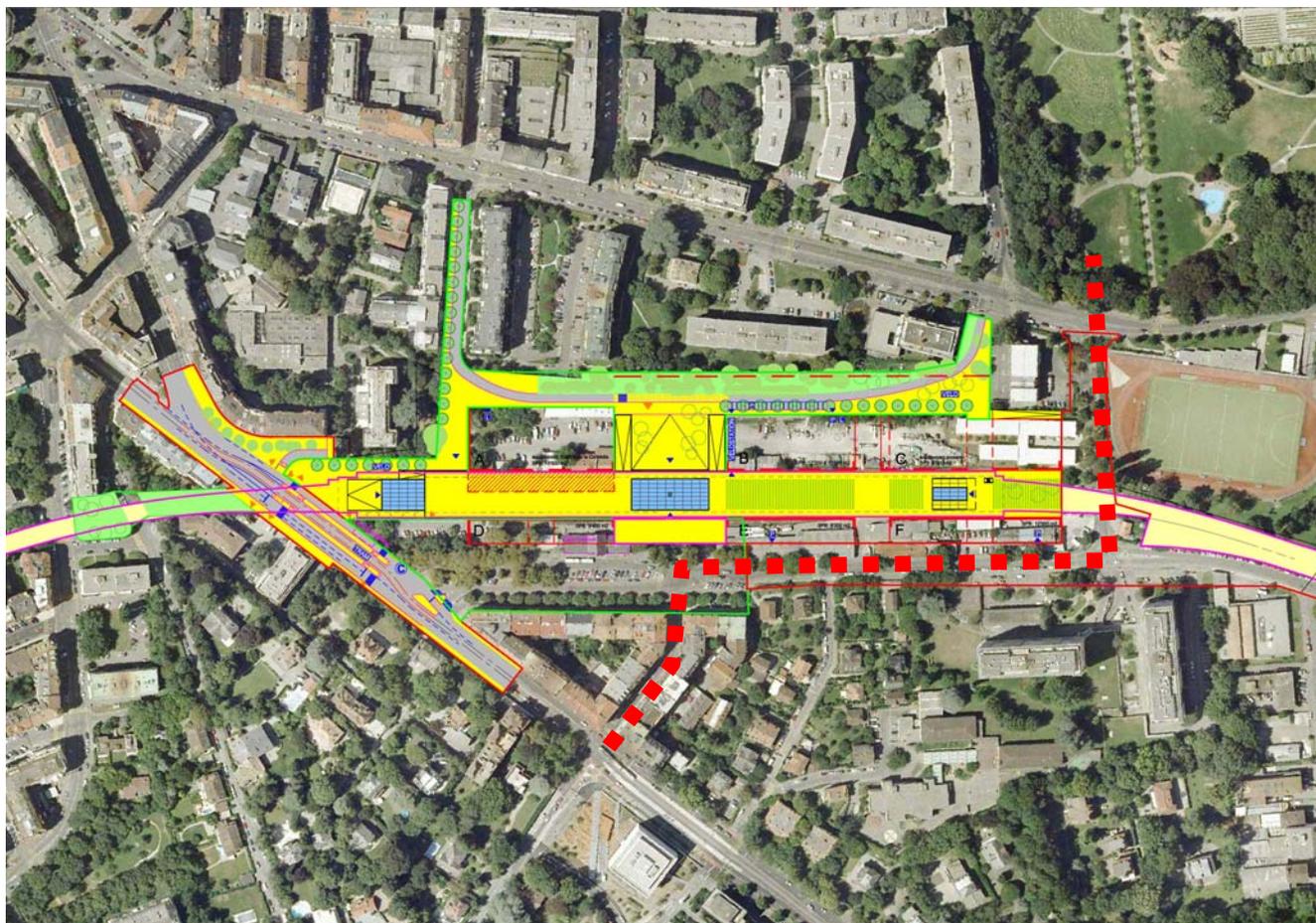
Fiche N° 5 Concept Nature et Paysage

Fiche N° 10 Réalisation des arrêts de tram et du rebroussement

Annexe Etude environnementale

Fiche N° 12 Construction d'un nouveau collecteur entre la route de Chêne et le parc La Grange

Situation



Le réseau actuel d'assainissement des eaux est en système unitaire.

Objectifs

La Ville de Genève a planifié dans son plan général d'évacuation des eaux (PGEE) des travaux pour réaliser un collecteur séparatif entre la route de Chêne et le parc La Grange. Ces travaux devraient être coordonnés avec le chantier CEVA.

Mesures

- Se coordonner avec la cellule de mise en œuvre du CEVA.
- Prendre en compte la présence d'un câble haute tension.

Instances concernées

Ville de Genève (Service du génie civil)

Délai

Démarrage du chantier CEVA

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 13 Réaménagement de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives

Fiche N° 14 Réaménagement et élargissement du barreau Frank-Thomas

Fiche N° 13 Réaménagement de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives**Situation****Objectifs**

- Intégrer une réflexion paysagère au réaménagement de place de la Gare.
- Assurer les fonctions habituelles d'une voie urbaine avec une attention particulière pour les parcours cyclistes en continuité avec la voie verte.
- Répondre à ces objectifs en incluant la contrainte d'une réalisation par étapes sur le côté Allières de la voie.

Mesures

- Intégrer les mesures recommandées dans le concept Nature et Paysage.
- Etablir une loi d'utilité publique pour élargissement de l'avenue côté Godefroy.
- Assurer la qualité des cheminements piétons et des itinéraires cyclables entre la voie verte et la route de Chêne en prévoyant notamment un aménagement cyclable.
- Intégrer du stationnement TI en surface de type zone bleu macaron et du stationnement cycles.
- Intégrer des traversées piétonnes en lien avec l'avenue Godefroy.

Instances concernées

DGAT

Ville de Genève (service de l'aménagement urbain et de la mobilité, génie civil, SEVE)

Délai

Mise en service de CEVA et du nouveau collecteur

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 5 Concept Nature et Paysage

Fiche N° 12 Construction d'un nouveau collecteur entre la route de Chêne et le parc La Grange

Annexe Etude environnementale

Fiche N° 14 Réaménagement et élargissement du barreau Frank-Thomas**Situation**

Actuellement, le barreau Frank-Thomas est un axe secondaire du réseau routier (cf. hiérarchie du réseau). Il est dimensionné pour accueillir uniquement du trafic individuel et possède un trottoir étroit du côté du parc La Grange.

Objectifs

- Aménager de manière sécurisée et confortable le passage des mobilités douces entre la voie verte et le quartier des Eaux-Vives, le lac ou encore la gare CEVA. Il s'agit d'un carrefour essentiel sur le réseau des mobilités douces tant pour les piétons que pour les vélos. Le traitement paysager de ce secteur doit faciliter la lecture des parcours souhaités pour les cyclistes et les piétons.
- Rétablissement de l'alignement d'arbres existant ou création d'un dispositif végétal.
- Faire passer les transports collectifs par Frank-Thomas et non plus par la route de Frontenex qui est actuellement saturée aux heures de pointe par le trafic motorisé individuel. A terme plusieurs lignes devraient emprunter ce barreau.

Mesures

- Modifier l'assiette de la voirie existante afin de permettre le passage des megas-trolleybus.
- Etablir un accord foncier et financier entre Etat et Ville de Genève (emprises et travaux sur terrains Ville de Genève SIS et Sports).
- Etablir un projet de réaménagement en lien avec le projet d'ensemble des espaces publics piloté par la Ville de Genève, et comprenant éventuellement la construction d'un ouvrage en tête du parking du stade pour assurer une reprise du dénivelé ainsi que l'aménagement de dispositifs végétaux sur domaine public ou sur des parcelles privées de la Ville de Genève.

- Reprendre le projet de réaménagement du hors-ligne sur route de Frontenex pour assurer un meilleur accès aux parcs et aux nouvelles plantations d'alignement et intégrer les deux projets de cheminements piétons sur les terrains de la Ville de Genève pour lesquels les autorisations de construire sont délivrées.
- Prévoir les arrêts de lignes bus, autobus et trolleybus.
- Intégrer, en plus des deux traversées prévues à chaque bout du barreau, une traversée pour les piétons et les cycles au droit de la nouvelle chaussée Viollier (en connexion avec la desserte cyclable en direction du lac et avec la vélostation).

Instances concernées

Ville de Genève

OCM

TPG

DCTI-DGC

Délai

Travaux liés à la mise en service du nouveau tracé de la ligne 9 (desserte de MICA).

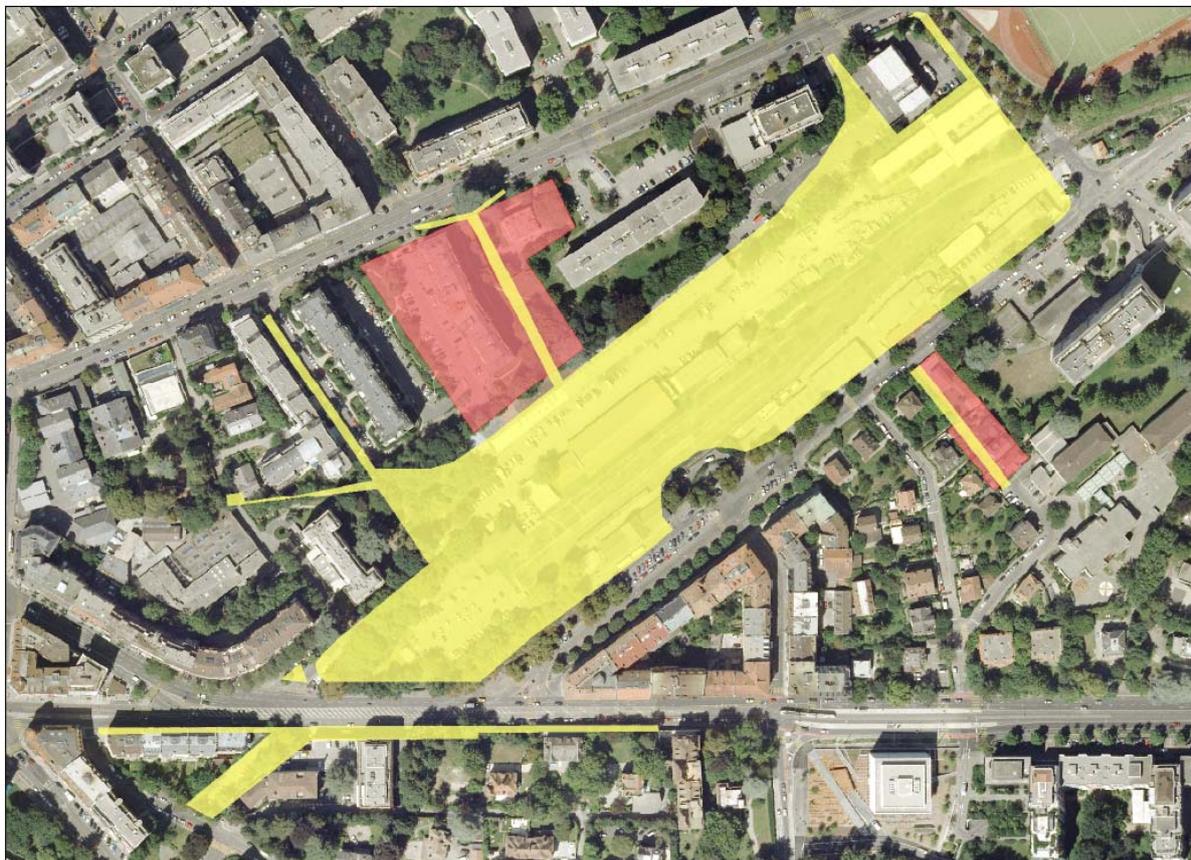
Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 12 Construction d'un nouveau collecteur entre la route de Chêne et le parc La Grange

Fiche N° 15 Emprises foncières PDQ à négocier

Fiche N° 15 Emprises foncières PDQ à négocier**Situation**

Localisation des parcelles privées

**Objectifs**

- Créer de nouveaux itinéraires piétons permettant une bonne accessibilité à la gare depuis les quartiers avoisinants.
- Définir, en fonction notamment des apports fonciers, les espaces semi-privatifs ou privatifs devant être gérés et entretenus par les propriétaires privés concernés.

Mesures

- Engager des négociations avec les propriétaires fonciers concernés.
- Etablir un plan localisé de cheminement pédestre ou déclarer l'utilité publique si les négociations foncières n'aboutissent pas.

Instances concernées

Ville de Genève
DCTI

Délai

Prise de contact dès l'adoption du PDQ
Pose du nouveau collecteur (démarrage chantier CEVA)

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 11 Aménagement de la tranchée couverte Théodore-Weber
Fiche N° 14 Réaménagement et élargissement du barreau Frank-Thomas
Fiche N° 16 Réalisation de la route de desserte Viollier-Frontenex, de la place basse, des cheminements piétons et des itinéraires cyclables

Fiche N° 16 Réalisation de la route de desserte Viollier-Frontenex, de la place basse, des cheminements piétons et des itinéraires cyclables

Situation



Actuellement, l'arrière du périmètre côté lac n'est desservi que partiellement par la rue Viollier qui se termine en impasse. Le périmètre du PDQ est isolé par rapport au quartier des Eaux-Vives.

Objectifs

- Desservir les nouveaux bâtiments qui seront construits dans les périmètres A, B et C.
- Créer un lien transversal entre la gare, la place de la gare et le quartier des Eaux-Vives et un lien longitudinal entre la voie verte et la route de desserte côté lac pour la mobilité douce.
- Créer des espaces appropriables par les habitants du quartier pour les jeux des enfants, la détente.
- Assurer l'accès des livraisons au niveau mezzanine de la gare.
- Conserver le maximum de terrains en pleine terre et des plantations généreuses.

Mesures

- Accord au sein de la SOVAGEV pour prise en charge des frais d'étude et de réalisation.
- Etablir un projet d'espace public comprenant au minimum le traitement de tous les « terrains bas » de la rue de Chamonix au terrain Ville de Genève-SIS en lien avec le projet d'ensemble des espaces publics et selon les principes suivants :
 - o aménager la voie de desserte conformément à son statut de réseau de quartier éventuellement classée en zone de rencontre;
 - o prévoir du stationnement en surface pour les vélos et les transports individuels motorisés;
 - o assurer un accès de qualité (à préciser) à la vélostation;
 - o prévoir une zone large de traversée piétonne de la nouvelle route de desserte dans le prolongement de la place basse vers le nouveau cheminement piéton;

- aménager la place basse en tenant compte qu'une partie de cette place se trouve en pleine terre;
- prévoir de nombreuses plantations, de préférence sous la forme de cordons boisés ou de haies vives et suivre les recommandations figurant dans le concept Nature et Paysage;
- respecter cependant l'autonomie de l'espace du préau de l'école et du jardin de la crèche.

Instances concernées

SOVAGEV
Ville de Genève

Délai

Démarrage du chantier en même temps que celui des bâtiments des périmètres A, B et C.

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 5 Concept Nature et Paysage

Fiche N° 6 PDQ et chantier CEVA pour coordonner l'abaissement de la rue de Chamonix et les terrassements CEVA

Fiche N° 9 Accessibilité aux émergences de la gare CEVA

Fiche N° 12 Construction d'un nouveau collecteur entre la route de Chêne et le parc La Grange

Fiche N° 14 Réaménagement et élargissement du barreau Frank-Thomas pour envisager des mesures provisoires de circulation au cas où la régulation au carrefour Frontenex/Favre ne serait pas encore modifiée par ligne 9

Fiche N° 21 Plan d'accès des véhicules d'urgence et de livraison

Annexe Etude environnementale

Fiche N° 17 Aménagement de la place de la gare

Situation



Actuellement, l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives constitue un paysage urbain caractéristique avec une certaine valeur patrimoniale. Ce n'est pas une véritable place (de gare) (mais un axe primaire de circulation (cf. hiérarchisation du réseau routier). Les travaux du CEVA vont passablement modifier le caractère de cette avenue notamment son arborisation.

Objectifs

- Redonner à ce lieu une véritable fonction de place (de la gare) en donnant une grande priorité aux mobilités douces et en rétablissant sa qualité d'espace public.
- Intégrer une mixité pour les piétons sur l'ensemble du réaménagement.
- Intégrer la zone de rebroussement du tramway et les arrêts de bus de ligne et de terminus.
- Définir la fonctionnalité de l'arrêt de tramways sur la place en coordination avec celui sur la route de Chêne.
- Intégrer les zones pour les taxis, les dépose minute et les cars ainsi que les stationnements vélos.
- Assurer l'accessibilité multidirectionnelle pour les taxis, les véhicules d'urgence et les dépose minute.
- Assurer l'accès pour les cyclistes à la vélostation et le passage longitudinal sur la place, en liaison avec la route de Chêne.
- Répondre aux nécessités de la gare et coordonner les travaux avec les autres opérations.
- Assurer la conservation des arbres en alignement pouvant être maintenus dans le cadre du réaménagement de la place de la Gare-des-Eaux-Vives selon le principe d'un renouvellement progressif de la structure végétale et sous réserve d'une expertise sanitaire détaillée.

Mesures

- Adapter la hiérarchie fonctionnelle du réseau routier de ce secteur de la rive gauche en faveur des mobilités douces.

- Mettre en œuvre les recommandations figurant dans le concept Nature et Paysage.
- Faire un projet d'aménagement ou organiser un concours en lien avec le projet d'ensemble des espaces publics.
- Déplacer la sous-station TPG.

Instances concernées

Ville de Genève
OCM
TC 2010

Délai

Dès mise en service des bâtiments situés dans le périmètre D et de la Nouvelle Comédie.

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 5 Concept Nature et Paysage
Fiche N° 9 Accessibilité aux émergences de la gare CEVA
Fiche N° 12 Construction d'un nouveau collecteur entre la route de Chêne et le parc La Grange
Annexe Sous-station électrique TPG
Annexe Etude environnementale

Fiche N° 18 Aménagement de la dalle de couverture des voies CFF**Situation**

Il s'agit d'aménager l'espace situé au-dessus de la dalle de couverture des voies CFF.

Objectifs

- Créer un vaste espace public piétonnier, en continuité de la voie verte, assurant une lisibilité optimale de la future gare et de ses accès.
- Le traitement de cet espace vise un double objectif : un objectif d'unité et de continuités des parcours; un objectif de différenciation afin de correspondre aux besoins variés des utilisateurs et habitants du quartier :
 - o l'espace n°1 devant la Nouvelle Comédie est animé par l'activité théâtrale y compris la nuit.
 - o l'espace n°2 est qualifié de « squares », il s'agit d'un espace public à caractère semi-privatif dédié aux habitants des nouveaux logements, aux jeux d'enfants. Il s'agit d'un espace plus calme de jour comme de nuit.
 - o l'espace n°3 est en contact avec l'émergence CEVA, il accueille aussi la voie verte et les arrêts de bus. C'est donc un espace plus animé, plus fonctionnel.
- S'agissant d'une esplanade sur dalle, les dispositifs végétaux se feront selon les différentes conditions techniques qui la caractérisent en fonction des principes de gestion différenciée (économie des ressources naturelles, modes de gestion en fonction des contraintes techniques, des usages, etc..).

Mesures

- Accord SOVAGEV pour la prise en charge des frais d'études, de réalisation, d'entretien et de nettoyage.
- Etablir un projet d'aménagement en lien avec le projet d'ensemble des espaces publics conjointement avec l'établissement du plan localisé de quartier (PLQ).
- Coordination avec la cellule de projet CEVA pour la restitution des sols.

Instances concernées

Direction de projet SOVAGEV
Ville de Genève

Délai

Mise en service des bâtiments de logements et d'activités dans le périmètre B.

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 9 Accessibilité aux urgences de la gare CEVA

Fiche N° 23 Nouvelle Comédie

Fiches N° 24 et 25 Réaliser un programme de logements, d'activités et de parking (périmètres B, D, E et F)

Fiche N° 26 Réaliser des équipements sociaux et pour l'enfance (périmètre C)

Fiche N° 27 Coordonner les surfaces commerciales avec celles de la gare CEVA

Fiche N° 19 Aménagements des espaces publics ouverts (publics et collectifs)

Situation



L'implantation de la nouvelle gare CEVA va modifier la configuration des espaces publics dans le quartier.

Objectifs

- Mettre en œuvre des espaces publics de qualité, créateurs d'une identité forte
- Assurer la cohérence d'ensemble des espaces extérieurs générés par les nouvelles constructions, autant au niveau paysager, que du mobilier urbain et des revêtements choisis
- Profiter de la mise en œuvre du PDQ pour penser les espaces publics dans un périmètre élargi. Notion d'éco-quartier, en intégrant les réseaux de mobilités douces, les transports collectifs et privés, les aménagements en lien avec la Nouvelle Comédie, etc.

Mesures

- Etablir un concept d'ensemble des espaces publics qui définira les principes d'aménagement pour les différentes entités. Ce projet sera géré par la SOVAGEV qui confiera les études à un mandataire unique.
- Favoriser autant que possible les zones de pleine terre. Le type de plantation dépendra de la nature du sol.
- Intégrer au projet d'ensemble le concept directeur du mobilier urbain de la Ville de Genève.
- Suivre les recommandations du plan lumière de la Ville de Genève.
- Trouver un accord entre SOVAGEV et Ville de Genève pour le financement et le pilotage de l'étude et sa mise en œuvre.
- Mettre en place un projet de gestion du site.

Instances concernées

SOVAGEV
Ville de Genève
OCM
DNP

Délai

Avant la mise en service de CEVA, afin que des projets plus détaillés puissent voir le jour.

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 5 Concept Nature et Paysage
Fiche N° 9 Accessibilité aux émergences de la gare CEVA
Fiche N° 10 Réalisation des arrêts de tram et du rebroussement
Fiche N° 11 Aménagement de la tranchée couverte Théodore-Weber
Fiche N° 13 Réaménagement de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives
Fiche N° 14 Réaménagement et élargissement du barreau Frank-Thomas
Fiche N° 16 Réalisation de la route de desserte Viollier-Frontenex, de la place basse, des cheminements piétons et des itinéraires cyclables
Fiche N° 17 Aménagement de la place de la gare
Fiche N° 18 Aménagement de la dalle de couverture des voies CFF
Fiche N° 21 Plan d'accès des véhicules d'urgence et de livraison
Fiche N° 23 Nouvelle Comédie

Fiche N° 20 Stationnement

Situation

Le secteur de la gare des Eaux-Vives est déjà passablement péjoré par des problèmes de pollution de l'air et de bruit routier (cf. évaluation environnementale en annexe). Les axes routiers autour du périmètre sont proches de la saturation aux heures de pointe. En conséquence, le trafic généré par le nouveau développement urbain du quartier doit être réduit à son minimum et le stationnement en surface maîtrisé.

Objectifs

- Normes de stationnement pour les logements, emplois et activités revues conformément aux nouvelles directives de l'OCM :
 - o 0.5 place par logement (100 m²), pas de place pour les visiteurs des logements;
 - o 1.5 places vélo par logement (locaux adéquats à prévoir dans les bâtiments de logement);
 - o maximum de 1 place pour 7 employés, il est recommandé dans le cadre du PDQ et de la situation très privilégiée en terme de transports publics de ne pas construire de place pour les activités (employés ou visiteurs);
 - o places commerces, prévision de 1.2 à 1.6 places par 100 m² de surface commerciale.
- 40 places pour la Nouvelle Comédie comprises dans les places réservées aux commerces et utilisées en complémentarité. La mutualisation avec ces activités est tout à fait réaliste.
- 50 places en lien avec la gare, intégrant la possibilité d'une affectation aux véhicules "car sharings", livraisons, etc.
- Sur la place de la gare des places taxis, dépose-minute, livraisons, cars devront être prévues (nombre à déterminer).
- Normes pour les stationnements deux-roues non motorisés de 1.5 places par logement.
- Vélo-station de 500 places accessible à niveau du côté place de la Gare des Eaux-Vives et par la route de desserte Viollier – Frontenex.
- Réorganiser le stationnement de surface pour favoriser le stationnement des habitants du quartier de la gare des Eaux-Vives et permettre des réaménagements d'espace public.
- Créer en surface des places de stationnement vélos à proximité des émergences.
- Empêcher le stationnement illicite des deux roues motorisés.

Mesures

- Réaffecter 100 à 120 places de stationnement sur chaussée en zone bleue à macarons pour les habitants, réparties entre l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives et la route de desserte Viollier – Frontenex.
- Redéfinir de manière plus équilibrée des zones bleues à macarons en intégrant l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives dans le secteur F « Florissant».
- Modifier le régime de stationnement sur la rue Godefroy, en zone bleue à macarons conformément à la répartition géographique des zones bleues à macarons.
- Modifier le régime de stationnement en surface selon les recommandations de l'étude BCPH.
- Etablir un accord au sein de la SOVAGEV pour régler la question des accès et de la répartition des parkings souterrains étant entendu que la réalisation en sous-sol de parkings est très contraignante et ne peut se faire que sous les lots B, E et F.

Instances concernées

OCM
Ville de Genève

Délai

Mise en service des bâtiments de logements et d'activités des périmètres B et D.

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 13 Réaménagement de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives

Fiche N° 16 Réalisation de la route de desserte Viollier-Frontenex, de la place basse, des cheminements piétons et des itinéraires cyclables

Fiche N° 17 Aménagement de la place de la gare

Fiche N° 21 Plan d'accès des véhicules d'urgence et de livraison**Objectifs**

La gare CEVA des Eaux-Vives et les opérations en lien avec le PDQ doivent pouvoir être atteintes en tous points par les véhicules d'urgence.

Mesures

- Prévoir les gabarits nécessaires à tous les véhicules d'urgence (pompiers, ambulances, etc.) en tous points du site.
- Prévoir les accès obligatoires au site.
- Intégrer les contraintes de dimensionnement de structure de la dalle pour l'accès et la phase de travail des véhicules d'urgence.
- Prévoir l'accès aux urgences à la halte durant la réalisation des opérations du PDQ.

Instances concernées

Partenaires concernés

Délai

Mise en service de la gare et des bâtiments de logements et de commerces.

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 8 Gare CEVA

Fiche N° 23 Nouvelle Comédie

Fiches N° 24 et 25 Réaliser un programme de logements, d'activités et de parking (périmètres B, D, E et F)

Fiche N° 26 Réaliser des équipements sociaux et pour l'enfance (périmètre C)

Fiche N° 27 Coordonner les surfaces commerciales avec celles de la gare CEVA

Fiche N° 22 Mobilités douces**Situation**

Le site est actuellement extrêmement mal desservi par les réseaux de mobilité douce (vélos et piétons). A cet effet, la Ville de Genève a engagé une étude de développement des dessertes permettant d'accroître la part des mobilités douces. La halte CEVA des Eaux-Vives et le périmètre élargi du PDQ doivent faire l'objet d'une desserte renforcée en mobilité douce, en lien avec les volontés de maîtriser les déplacements motorisés et d'améliorer la situation environnementale.

Objectifs

- Désenclaver le site de la gare des Eaux-Vives en réalisant de nouvelles dessertes cyclables et piétonnes selon les axes de développements définis.
- Assurer plusieurs passages transversaux pour les mobilités douces selon les normes VSS admises (pente, largeur, gabarits...) pour les mouvements « transitant » au travers du site.
- Intégrer les besoins des personnes à mobilité réduite au sein des différents niveaux de la halte et du périmètre du PDQ.
- Garantir les gabarits nécessaires aux déplacements cyclables le long des chaussées intégrant des mouvements cyclables.
- Assurer les connexions les plus directes et confortables possibles.
- Prévoir des largeurs suffisantes pour permettre les déplacements de tous les usagers.
- Créer des traversées de chaussée confortables et sans rupture (passage ou îlot à franchir à pied par les cyclistes par exemple).

Mesures

- Etablir des projets d'aménagements cyclables et piétons sur les lieux proposés en lien avec le PDQ.
- Entamer des négociations foncières pour les passages sur propriété privée (PLCP ou déclarer le cheminement d'utilité publique).
- Préparer les demandes de crédit.

Instances concernées

Ville de Genève
OCM
DCTI

Délai

Mise en service du CEVA.

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 9 Accessibilité aux urgences de la gare CEVA
Fiche N° 10 Réalisation des arrêts de tram et du rebroussement
Fiche N° 11 Aménagement de la tranchée couverte Théodore-Weber
Fiche N° 13 Réaménagement de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives
Fiche N° 14 Réaménagement et élargissement du barreau Frank-Thomas
Fiche N° 16 Réalisation de la route de desserte Viollier-Frontenex, de la place basse, des cheminements piétons et des itinéraires cyclables
Fiche N° 17 Aménagement de la place de la gare
Fiche N° 18 Aménagement de la dalle de couverture des voies CFF

Fiche N° 23 Nouvelle Comédie**Situation**

Une proposition du Conseil administratif de la Ville de Genève au Conseil municipal a été déposée le 3 mai 2006 (PR 473) en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude pour le montage d'un concours d'architecture.

Le Conseil municipal a adopté cette proposition le 19 février 2008.

Objectifs

- Construire un complexe théâtral pouvant accueillir 250 spectacles par année, comprenant une salle principale de 500 places, une salle modulable de 200 places, deux salles de répétitions et un atelier de fabrication des décors et des costumes.
- Compte tenu des limites de largeur du lot réservé à la Nouvelle Comédie (env. 40 m), un ou plusieurs débordements ponctuels peuvent être admis sur l'espace public en couverture de la gare s'ils sont nécessaires au fonctionnement de l'équipement culturel. Tout débordement devra toutefois préserver la lisibilité de l'espace public créé sur dalle en continuité avec la voie verte, la fluidité des parcours pour les piétons entre les émergences CEVA, ainsi que les conditions d'accès et de travail par le service du feu (SIS).
- Aménager un ou plusieurs espaces publics formant le parvis de l'équipement culturel.

Mesures

- Organiser un concours d'architecture en 2008
- Etablir le projet définitif en 2009-2010
- Voter le crédit de construction en 2011

Instances concernées

Ville de Genève (service d'architecture)

Délai

Voir mesures et coordination.

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 6 PDQ et chantier CEVA : le démarrage du chantier est lié au planning des travaux de la gare

Fiche N° 14 Réaménagement et élargissement du barreau Frank-Thomas :le cahier des charges du concours doit être coordonné avec le projet de réalisation de la route de desserte Viollier-Frontenex compte tenu de son rôle possible d'accès aux camions de livraison de matériel et décors.

Fiche N° 18 Aménagement de la dalle de couverture des voies CFF : l'aménagement du principal espace public lié à l'équipement culturel est à coordonner avec l'aménagement de la dalle de couverture des voies CFF

Fiche N° 24 Réaliser un programme de logements, d'activités et de parkings (périmètre B)

Objectifs

- Réserver majoritairement le périmètre aux logements, excepté le rez-de-chaussée et le 1^{er} niveau qui peuvent être affectés à des activités compatibles avec le caractère résidentiel de ce périmètre (pas d'activités nocturnes bruyantes).
- Réserve d'un espace en rez-de-chaussée pour une vélostation d'environ 500 places avec un double accès possible depuis le niveau de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives et depuis la place basse.
- Prévoir un accès livraisons.

Mesures

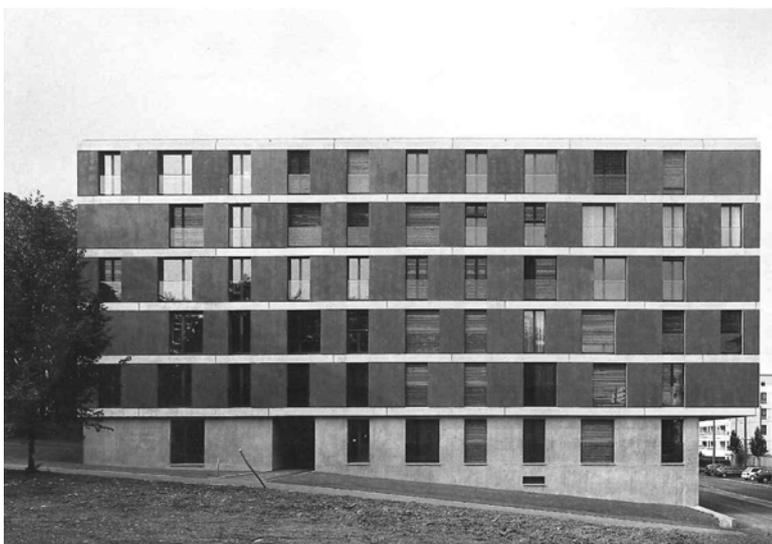
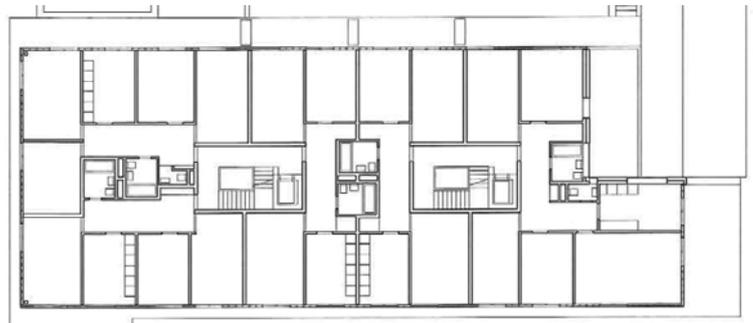
- Retenir l'eau pluviale pour éviter de surcharger le réseau unitaire de Frontenex.
- Participer à la mise en œuvre du concept énergétique du plan directeur de quartier.
- Les gabarits indiqués par le PDQ et les surfaces de plancher y relatives (SP selon la norme SIA 416) sont calculés pour des bâtiments de haut standard énergétique. La majoration de 10% mentionnée dans L 1 40-art 3, al 5, est donc comprise.

Illustrations

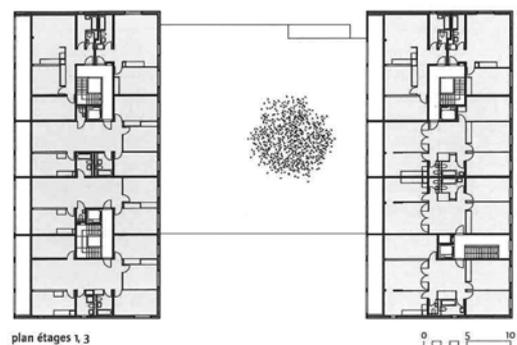
Illustration de la variante « en peigne »



immeuble de Morger et Degelo



immeubles de Aeby et Pernegger



Instances concernées

SOVAGEV

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 4 Concept énergétique, fiche N°19 Stationnement

Fiche N° 18 Aménagement de la dalle de couverture des voies CFF

Fiche N° 22 Mobilités douces

Fiche N° 25 Réaliser un programme de logements, d'activités et de parkings (périmètres D, E, F)

Objectifs

- Réserver prioritairement le périmètre D à des activités étant donné les nuisances sonores causées par la route de Chêne. Celles-ci sont compatibles avec l'équipement culturel que représente la Nouvelle Comédie. Toutefois, des logements dits de « services » peuvent être affectés dans les étages.
- Poursuivre le traitement de la procédure de demande de mise à l'inventaire de l'ancienne gare afin de permettre la réalisation du bâtiment D et des aménagements publics selon le PDQ.
- Affecter les périmètres E et F au niveau des rez-de-chaussée et des 1^{ers} étages à des activités. Les activités commerciales sont principalement à localiser à proximité des flux principaux de passages, c'est-à-dire aux abords des émergences aux extrémités des périmètres D, B et F afin de favoriser la fréquentation et l'animation du site mais aussi de minimiser les nuisances pour les logements.
- Affecter les étages restants prioritairement à du logement.

Mesures

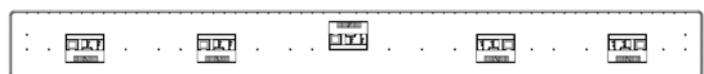
- Participer à la mise en œuvre du concept énergétique du plan directeur de quartier.
- Prévoir des accès livraisons.
- Prévoir des espaces de stockage des poubelles (déchetterie commune) à l'intérieur des bâtiments afin que l'espace public (avenue de la Gare-des-Eaux-Vives ou couverture des voies) ne soit pas encombré.
- Les gabarits indiqués par le PDQ et les surfaces de plancher y relatives (SP selon la norme SIA 416) sont calculés pour des bâtiments de haut standard énergétique. La majoration de 10% mentionnée dans L 1 40-art 3, al. 5, est donc comprise.

Illustrations

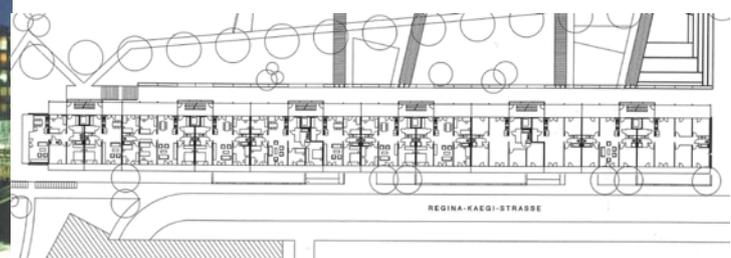
Périmètre D



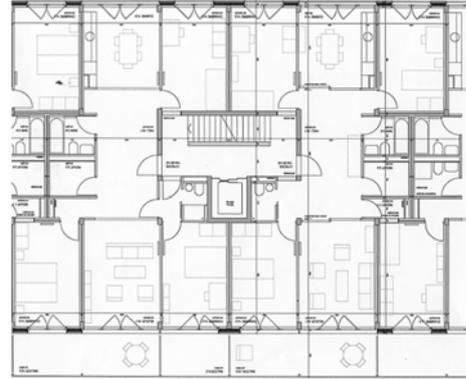
Langhaus de Metron



Périmètre E-F



Théo Hotz avec la distribution en coursive du côté « square » et les passages au rez-de-chaussée



immeuble de Barthassat et Menoud au Pommier qui illustre bien les typologies genevoises d'appartements profonds et traversants

Instances concernées

SOVAGEV

Délai

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 4 Concept énergétique

Fiche N° 18 Aménagement de la dalle de couverture des voies CFF

Fiche N° 20 Stationnement

Fiche N° 22 Mobilités douces

Fiche N° 26 Réaliser une crèche et des équipements sportifs et créatifs polyvalents (périmètre C)

Objectifs

- Réserver le périmètre C pour l'implantation d'une crèche et d'équipements publics polyvalents destinés à favoriser l'organisation d'activités sportives et la réalisation de projets initiés par la population, notamment les jeunes.
- Permettre à terme un réaménagement de la parcelle Ville de Genève occupée par la caserne du Service d'incendie et de secours et par le poste du Service d'assistance et de protection de la population

Mesures

- Formulation du programme définitif selon une étude d'insertion dans le lot C
- Validation du programme par le Conseil administratif et la SOVAGEV
- Obtention d'un crédit d'étude par le Conseil municipal et organisation d'un concours d'architecture par la Ville de Genève.
- Obtention d'un ou de plusieurs crédits de réalisation par le Conseil municipal.

Instances concernées

Ville de Genève

Délai

Réalisation parallèle ou en enchaînement avec la construction des immeubles du lot B

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Fiche N° 14 Réaménagement et élargissement du barreau Frank-Thomas

Fiche N° 16 Réalisation de la route de desserte Viollier-Frontenex

Fiche N° 18 Aménagement de la dalle de couverture des voies CFF

Fiche N° 27 Coordonner les surfaces commerciales avec celles de la gare CEVA

Situation

L'offre commerciale actuelle de la gare des Eaux-Vives se résume aujourd'hui à la présence de l'entreprise Maréchal (à destination des artisans surtout) et à la présence de restaurants et cafés sur l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives.

Objectifs

- Animer les rez-de-chaussée du nouveau quartier.
- Offrir des services et des commerces de proximités répondant aux besoins du nouveau quartier.
- Eviter la concurrence entre la galerie commerciale au niveau de la mezzanine de la gare et les commerces de surface et concevoir au contraire des liens entre ces deux espaces commerciaux pour créer une nouvelle centralité.
- Développer une offre commerciale en surface complémentaire à celle de l'hypercentre (rues basses à moins de 10 mn à pied), en lien avec la Nouvelle Comédie (restaurants, bars) et le concept « Bien vivre aux Eaux-Vives » développé dans l'étude de Wüest et Partner SA.

Mesures

- Faire au maximum 5'000 m² de surfaces commerciales conformément aux recommandations de l'étude Wüest et Partner SA.

Instances concernées

Pilotage Etat
CFF Immobilier

Délai

Mise en service des bâtiments et de la Nouvelle Comédie.

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Construction de la galerie commerciale de la gare CEVA (Canton et Direction de projet CEVA)

Fiche N° 28 Compléments d'étude relatifs aux aspects des monuments, de la nature et des sites***Situation***

Le plan directeur de quartier de la gare des Eaux-Vives présente une illustration des lignes directrices définies sur la base des données disponibles début 2008. Il s'agit d'une vue schématique qui fera encore l'objet de divers études et concours, permettant des adaptations justifiées par les études à venir, notamment le concours des espaces publics ou ceux des bâtiments.

Objectifs

Dans le cadre de ces études complémentaires, Il sera tenu compte, autant que possible, des observations de la Commission des monuments, de la nature et des sites, ainsi que des traces historiques du lieu. Ces traces historiques peuvent devenir des éléments de projet. Ces adaptations seront menées en particulier sur les liaisons du secteur aux aménagements voisins, notamment les Allières et le Clos Belmont.

Mesures

L'Office du patrimoine et des sites (OPS) sera associé aux prochaines études et concours.

Instances concernées

SOVAGEV (DCTI, DT, Ville de Genève, CFF Immobilier)
DCTI-OPS

Délai

Dès que les cahiers des charges des concours et des différents projets seront élaborés (nouvelles émergences CEVA, PLQ, projet espaces publics) et les projets étudiés.

Coordination à prévoir avec d'autres interventions ou actions

Avec l'ensemble des phases de mise en œuvre.